



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel N° 9 - Mars 2001 - 30 F

Sommaire

Le Billet (Alain Gautheron)
page 7

8 février 1962,
pourquoi Charonne ?
pages 2, 3, 4

Histoire et actualité page 5

Le point sur les archives
internationales, pages 6, 7

Les Ateliers de Lanester
Rendez-vous de chanter
pages 8, 9, 10

Naissance de l'Institut
de la région Aquitaine
Colloque et syndicalismes
en Europe page 11

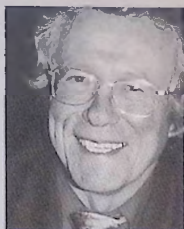
Infos diverses dont :
- Nous avons reçu
- Brochure colloque
décembre 1999
- Madeleine Colin
n'est plus page 12

En Cahier intérieur :
dossier d'Albert Le Guern :
Le service public des Postes
et Télécommunications,
de Louis Mexandeau
à Gérard Longuet
(1981-1987)

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Le "manager" et l'histoire

Régulièrement, je suis invité à présenter la CGT à des "cadres stratégiques" dans des séminaires organisés par les directions.

J'essaie alors d'expliquer par quel processus elle s'est créée dans notre profession, le rôle qu'elle a joué, les événements qui l'ont marquée et/ou qu'elle a marqué, les doutes, les certitudes, les succès, les échecs de ceux qui l'ont faite.

J'évoque ensuite l'actualité. Récemment, à ce moment, un de mes auditeurs visiblement impatient d'en finir avec l'Histoire me demande : mais, pour atteindre tel objectif, de quels instruments dispose la CGT ?

Instruments, outils, modèles, ratios, voilà les arguments de nos dirigeants. Les apprendre par cœur pour les appliquer quoiqu'il advienne, voilà le contenu de leur formation. Voilà le "management moderne".

Le changement, qui n'est dans ce système que la soumission à la loi du marché, serait une fatalité qui impliquerait que le cadre utilise cet arsenal pseudo scientifique pour que le service fonctionne, le salarié exécute, le "client" accepte.

Et si ça ne marche pas ? Alors, il faut changer le cadre, ce coupable qui n'a pas su appliquer le modèle !

Décidément la formation des cadres, elle aussi, a besoin d'un détour par l'Histoire.

Celle qui, par exemple, permet de tirer des enseignements des événements passés ou présents, de comprendre les évolutions, les enjeux du secteur économique dans lequel on travaille, celle qui étudie le rôle et la place des hommes dans les évolutions.

Celle qui nous amène lorsque ça ne marche pas à refuser d'être le fusible qui saute pour que le système demeure.

Celle qui nous pousse à comprendre ce qui ne va pas et à lutter ensemble pour que ça change !

Alain Gautheron,
Secrétaire général de la Fédération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul
Baudet Yannick
Bouche Bernard

Chalat Nicole
Cros Yvette
Desseigne Maurice
Franchi Thierry
Frischmann Georges
Gautheron Alain
Gibellino Françoise
Klowskowsky Christian
Le Pessot Jean
Ledoux Danièle
Lhomme Pierre
Lotier Serge
Lourdez Jean-Claude
Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles
Renard Philippe

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean
Boyer René
Bressol Élyane
Crenier René
Dayan Paulette
Der Loughian Serge
Dumas Maryse
Dunet André
Gastaud Maurice
Le Guern Albert
Magniadas Jean
Pillet Marcel
Séguy Georges
Valentin Max
Viannet Louis
Villin Colette

Le relais

3^e année de parution - Trimestriel - 20 F
N° de commission paritaire en cours
Directeur de la publication :
Bernard Bouche
Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex
1^{er} trimestre 2001 dépôt légal N° 15217
Imprimerie Coopérative Chevillon, 89100 Sens

8 février 1962 : pou

49 ans déjà ! Pourtant, plus que jamais au cœur de l'actualité. La preuve que l'histoire, même si on l'ignore (ce qui n'est pas notre cas), nous rattrape toujours ! Si la France est le pays des révolutions et des droits de l'Homme, c'est aussi celui de la colonisation avec ses massacres, ses assassinats, ses tortures, son exploitation éhontée de l'Homme !

La génération née au moment de la Deuxième guerre mondiale (celle qui va être mobilisée en Algérie) apprend dans les manuels d'histoire : la France et ses colonies. L'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar... les protectorats Maroc, Tunisie etc. **L'Algérie une colonie ? Non, "l'Algérie, c'est la France, trois départements français".**

Bien sûr, la colonisation a été difficile, elle a duré près de 30 ans (1830- 1857). On n'a pas peur de valoriser un jeune chef résistant, **Abd el-Kader**, battu, il n'en donne que plus de poids à l'armée française, à la gloire de la France !

Tout est si bien orchestré pendant plus d'un siècle que l'on considère en 1954 qu'il n'y a qu'une France de "Dunkerque à Tamanrasset", aujourd'hui Tamenghast.

Si bien que le 1^{er} novembre 1954, jour qui deviendra celui de la "Toussaint Rouge", soixante dix attentats sont perpétrés sur le sol Algérien... « La Métropole découvre avec surprise qu'il existe en Algérie une opposition à la présence française qui revendique

l'indépendance »... « Pour les chefs politiques et militaires, il n'y a pas de guerre ou de question algérienne

communiqué du bureau confédéral du 3 novembre 1954 : « les événements en cours attestent la gravité et



REDACTION - ADMINISTRATION

Septembre 1959

213, rue Lafayette - PARIS

Septembre 1959 - N° 137 MENSUEL Tél. NORD 65-68 — C.C.P. 203.76

ne mais un problème de maintien de l'ordre »(1)

Pierre Mendès France, président du conseil, qui a l'aura d'un homme de paix partisan d'une certaine décolonisation (paix en Indochine, autonomie de la Tunisie), va pourtant déclarer, le 12 novembre 1954, devant l'Assemblée nationale :

« ...Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la Nation, l'unité et l'intégrité de la République... Jamais la France, jamais aucun parlementaire, jamais aucun gouvernement, ne cédera sur ce principe fondamental. »(2)

Ces paroles, le peuple français nourri de colonialisme, partie intégrante de la grandeur française, les approuve dans sa grande majorité et compris dans la classe ouvrière. À cette époque, être en France solidaire des Algériens qui se battent pour leur indépendance n'allait pas de soi !

Pourtant, la CGT n'hésite pas. Fidèle à ses valeurs anticolonialistes, de paix et de fraternité entre les peuples, elle souligne dans

l'urgence des problèmes algériens "inhérents" au régime colonial qui sévit dans ce pays... », condamne les mesures de répression, souligne les aspirations nationales liées aux revendications économiques et sociales du peuple algérien.

Contre le « service de 3 ans »

L'ALGÉRIE marque de son territoire et de ses richesses. Pour tenir les promesses du plan de Cochet, il faut lui en faire davantage. Toute sa production industrielle que l'on doit à titre de sa dernière visite en Algérie.

Un projet de service militaire a été adopté par l'Assemblée nationale le 12.11.1954. Ce projet a été voté par la commission sénatoriale d'Alger. Le Gouvernement a eu l'obligation de répondre à la commission sénatoriale d'Alger, le 12.11.1954, dans une séance publique. À cette occasion, les députés ont été informés que le projet de service militaire a été adopté par l'Assemblée nationale le 12.11.1954.

Le Parlement avait voté le 12.11.1954, par 408 voix contre 107, le projet de loi relatif au service militaire. Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 12.11.1954.

La CGT s'appuie sur son patrimoine anticolonialiste pour proposer des solutions qui répondent à la fois aux aspirations du peuple algérien et à l'intérêt de la classe ouvrière en France.

Le 29 juin 1955, dans un autre communiqué, elle appelle au « respect des droits des peuples à disposer d'eux mêmes y compris jusqu'à leur complète indépendance ».

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

René O. Secrétaire

Arquoi Charonne ?

Seule dans les premières années en tant qu'organisation syndicale, elle va mener ce combat difficile pendant 7 ans 1/2 dans un contexte qui va connaître de nombreux rebondissements.

En 1956, la gauche est élue sur un programme de paix en Algérie. Le gouvernement obtient pour cela des pouvoirs spéciaux, les consciences sont troublées. D'autant plus que, quelques mois plus tard, c'est la guerre à outrance. Les soldats du contingent sont appelés en Algérie... Les morts, les blessés, du côté français, se comptent par milliers, plusieurs dizaines de milliers du côté algérien. Des jeunes refusent de partir en Algérie⁽³⁾. Ceux qui partent manifestent dans les gares. Des résistants algé-

sont tués en Algérie. Alors, le personnel nourri de colonialisme ne comprend pas le soutien à des Algériens qui font la guerre pour leur indépendance.

Pourtant, la bataille d'Alger en 1957, avec ses horreurs, et l'engrenage de la terreur, vont « provoquer une interrogation dans une fraction de l'opinion publique métropolitaine qui commence alors à douter des dénégations officielles »⁽⁴⁾.

Début 1958, la CGT accentue sa pression, FO et la CFTC assouplissent leur position, mais les actions sont toujours difficiles.

Et puis, c'est mai 1958, le coup de force de De Gaulle, le plan de Constan-

lute contre les factieux, semaine des barricades (1960), putsch des généraux d'Alger (1961) et négociations pour la paix. La CGT participe à ce combat de toutes ses forces, elle condamne la répression d'une manifestation d'Algériens, à Paris, le 17 octobre 1961. Il y a plusieurs dizaines de morts.

Le 7 février 1962, les attentats de l'OAS (Organisation de l'armée secrète) atteignent en France leur point culminant⁽⁵⁾. En réponse, un appel unitaire (enfin !) est lancé pour une manifestation. Le 8 février, malgré son interdiction, elle a lieu... et c'est le "massacre" au moment de la

Trois participant(e)s des PTT se rappellent : **Jacques Dumas** : « J'étais à environ 100 mètres de la tête du cortège, les CRS surgissent des deux côtés... Déjà, les blessés revenaient vers nous... Je ne dois ma sauvegarde qu'à ma bonne condition physique ». **Jean Maury** : « Les gens s'entassaient, se piétinaient dans les escaliers d'accès... J'ai vu les CRS jeter des grilles de protection des arbres sur les corps des gens qu'ils venaient de massacrer ». **Jacqueline Guichard** (qui se trouvait près d'Anne-Claude Godeau) : « Hurllements, cris, nous essayons de nous enfuir... l'entrée du métro... les grilles fermées, la panique, on se piétinait.

Les CRS frappent, tapent, cela a duré longtemps, longtemps. Comment en suis-je sortie ? Je ne le saurai jamais, pendant des semaines le sommeil m'a quittée, puis les cauchemars ».

5 jours après, le 13 février, deux millions de grévistes, un million de parisiens suivent les obsèques... un mois plus tard, c'est la signature des accords d'Évian qui mettaient fin à la guerre d'Algérie.

L'impact du drame du 8 février et la grève du 13 février sur les événements sociaux et politiques futurs ont fait l'objet d'une soirée débat, le 7 février

2001, organisée par l'Institut d'histoire sociale et la fédération, nous aurons l'occasion d'en rendre compte.

SERGE LOTTIER.

Service obligatoire en Algérie

Le 1^{er} mars 1958, le décret de l'Assemblée nationale a été promulgué. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1958.

Par cette loi, le service militaire est obligatoire pour tous les jeunes Français de moins de 21 ans.

ANIER

renoncement à des avantages fiscaux nouveaux. Statut de résident étranger, le droit de migrer hors du territoire, la direction

Poste CGT avait émis cet article en montrant les dangers qu'il représentait et qui se concrétisent aujourd'hui. Cela était facile à prévoir, car c'est l'aboutissement inévitable d'un système à l'origine et sans issue, comme la qualification du Président du Sénat, M. Guy Mollet. C'est ce qui justifiait aussi l'absence de tout parti français en Algérie que la CGT a toujours encouragée depuis près de 3 ans.

La Fédération Française avait donc raison de militer la lutte de "un seul" pour

"La Fédération" de septembre 1959 N° 137 - « Le 1^{er} février 1959, le décret de l'Assemblée nationale a été promulgué. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1959. Par cette loi, le service militaire est obligatoire pour tous les jeunes Français de moins de 21 ans. Le droit de migrer hors du territoire, la direction

(VOIR SUITE PAGE 2)

riens de souche française sont arrêtés, internés [parmi eux, plusieurs militants du syndicat CGT des PTT⁽⁴¹⁾] torturés, guillotines⁽⁴²⁾. Des intellectuels s'engagent contre la guerre, les tortures... La CGT et le parti communiste essaient de mobiliser pour la paix et la négociation.

C'est difficile ! Dans les entreprises et services, des frères, cousins, neveux, etc.

La Fédération des Postes et Télécommunications



ORDRE DE LA PRÉFECTURE DÉPARTEMENT DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

Tel NOR 65-68 Redaction Adm. 213, rue Lafayette, Paris-X^e C.C.P. 203-76
NOVEMBRE 1960 - NUMÉRO 6 - MENSUEL

Après le 27 Octobre

Novembre 1960

LA LUTTE UNIE VA SE DÉVELOPPER POUR LA PAIX EN ALGERIE



tine qui plait à FO et à la CFDT.

La guerre continue, le fascisme avec l'OAS pointe son nez, il faut mener le combat sur deux fronts :

dispersion. Huit morts, bientôt 9, tous membres de la CGT, parmi eux, deux militants de notre fédération, **Anne-Claude Godeau** et **Jean Pierre Bernard**.

8 février 1962 : pourquoi Charonne ?

*L'immense cortège,
lors des obsèques
de nos camarades.*

- (1) Éric Duhamel, Territoires contemporains, cahier de l'IHC, éditions universitaires de Bourgogne n° 2, 1995
- (2) Anissa Bouayed, Recherches internationales n° 52-53
- (3) Par exemple, René Boyer, militant des chèques postaux de Paris, qui a fait 2 ans de prison, voir "Le Relais" n° 3 et aussi "Journal fédéral", février 1990 G. Frischmann.
- (4) Georges Frischmann, "La Fédération", février 1990.
- (5) Henri Alleg écrit "La question", en novembre 1957, récit d'un mois de torture. Ce livre, "Voix d'outre supplice", titre la VO, a un écho considérable et secoue les apathies.
- (6) Les mouvements sociaux en France à l'épreuve de la guerre d'Algérie. Anissa Bouayed, Recherches internationales n° 52-53.
- (7) G. Frischmann, "Le Journal fédéral", février 1992.



Les collègues des PTT présents en masse pour accompagner Anne-Claude Godeau et Jean-Pierre Bernard.

L'histoire et l'actualité

Charonne, l'émotion et la raison

Une centaine de militants participaient à la rencontre organisée par l'Institut à l'occasion de la commémoration de l'assassinat de neuf militants pacifistes, tous cégétistes, le 8 février 1962, au métro Charonne. Deux syndiqués de la fédération, Anne-Claude Godeau et Jean-Pierre Bernard étaient parmi les victimes.

Jean Magniadas, vice-président de l'Institut CGT d'histoire sociale, était chargé de resituer les événements de Charonne dans le contexte général de la question algérienne. En une heure, avec un exposé riche en données historiques et à entendre, Jean Magniadas, a satisfait son auditoire. Afin de rendre la guerre d'Algérie compréhensible, l'orateur est revenu sur quelques éléments essentiels, en commençant par les spécificités de cette colonisation. Puis, il a montré l'évolution du mouvement de libération, la lutte des ultras que l'on retrouve aujourd'hui au Front national et aussi les soutiens de la communauté internationale et des progressistes français.

La rencontre prévoyait également une partie réservée au débat. On le sait, le devoir de mémoire qui consiste à regarder l'histoire en face est un exercice douloureux, singulièrement à propos de la guerre d'Algérie. Courageusement, avec une émotion intense, les militants présents qui, pour au moins la moitié d'entre eux, avaient vécu cette période, ont tenu à témoigner de leur engagement dans la lutte pour la paix.

Jacqueline Guichard était à Charonne, ce 8 février 1962, quand la police a sauvagement chargé. Elle se demande encore comment elle en a réchappé. Elle se souvient, du lendemain matin. « *D'instinct, les militants de la CGT des chèques postaux avaient pris le premier métro, on criait aux filles : elles ont été assassinées. Mais les filles ne comprenaient pas. Aujourd'hui, il faut se garder d'idéaliser, nous étions peu à lutter pour la paix.* » Camille Senon, la secrétaire générale du syndicat des chèques postaux, à l'époque, dit que, ce matin-là, elle a entendu des femmes traiter les militants d'assassins. « *L'opinion pu-*

rassement puis à un débrayage pour l'après-midi. *« De nombreuses collègues étaient descendues dans la rue Bourseul, et toutes les camarades du service d'Anne-Claude ».* Jean Blanchon, ancienne secrétaire générale du syndicat parisien des télécommunications, témoigne à son tour. Il dit : « *la volonté tenace de Jean-Pierre Bernard de lutter.*

Sa modestie, sa timidité cadrait bien mal avec les qualificatifs d'émeutiers professionnels et de dan-

gereux meneurs, utilisés par le pouvoir en place. » Jean souligne l'exceptionnel niveau de la grève, le jour des obsèques. Devant Michel et Yves, les enfants de Jean-Pierre Bernard, il rappelle l'engagement de son syndicat pour les droits

des victimes et sa modeste contribution financière. Aucun des syndicats n'a failli à son devoir de mémoire. Chaque année, le 8 février, dans chacun des immeubles, ils appellent à

un rassemblement et déposent une gerbe devant ces plaques commémoratives qu'ils ont réussi à faire apposer en 1982, après vingt ans de revendication.



Georges Frischmann, Jean Blanchon, Camille Senon.



Jean Magniadas, Serge Lottier, Alain Gautheron.

blique ne comprenait pas le soutien au FLN, pour nos compatriotes, ces combattants étaient les seuls responsables de la mort des jeunes du contingent », témoigne un autre intervenant.

Camille Senon insiste : « *à la radio, le ministre Frey affirmait que des hordes de communistes avaient agressé les forces de l'ordre.* » Elle raconte l'engagement des militants qui, au matin du 9 février, sillonnent les services pour appeler à un

La fédération s'honore aussi de compter dans ses rangs des militants en Algérie, sanctionnés, emprisonnés, des insoumis dont René Boyer. Serge Lottier évoque aussi l'engagement des militants pour soutenir les rapatriés.

Il revenait à Alain Gautheron, secrétaire général de la fédération, de clore le débat, en insistant « *sur l'utilité du travail de l'Institut d'histoire pour le devoir de mémoire. Il faut tout faire savoir, faire témoigner et aider à le faire. Il y a chez nous des richesses pour comprendre, agir et changer les choses. Pour se dégager des visions simplistes et y trouver des éléments de confiance pour la lutte des classes.* ».

ELYANE BRESSOL.



7 février 2001. Vue générale de la salle.

Archives de l'activité inter

Les archives sur l'activité internationale de la fédération sont maintenant classées et répertoriées. Elles occupent un volume de 2,3 mètres linéaires, soit 23 boîtes. Elles concernent une période allant des années 1960 au début des années 1990, et plus spécifiquement les années 1970 et 1980. La période 1990-2000 n'a pas encore été traitée.

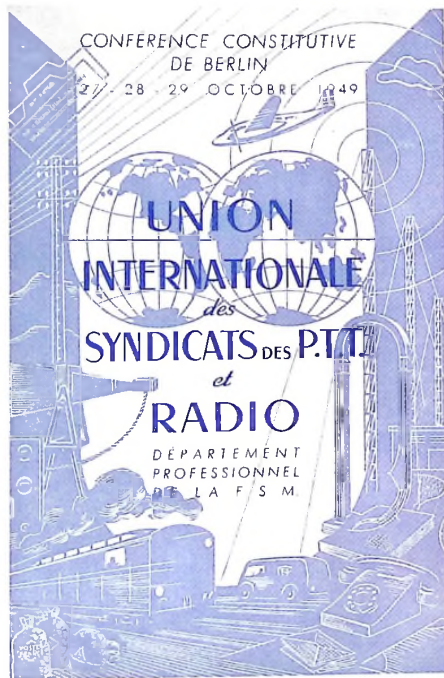
Ces archives, d'une grande richesse, sont essentiellement composées des dossiers constitués par André Dunet qui s'est occupé du secteur international dans les années 1960 et 1970 (ces dossiers occupent un volume de 11 boîtes). Ils sont de plusieurs types. D'abord des dossiers de suivi de l'activité internationale rangés de manière chronologique. Ils contiennent, entre autres, de la correspondance, des notes, des tracts, des comptes-rendus de délégation, des déclarations, etc. Ils résument assez bien l'ensemble de l'activité internationale de la fédération entre 1960 et 1979, d'autant plus qu'André Dunet a établi deux documents récapitulatifs importants. L'un, classé par responsable fédéral, énumère les voyages ainsi que les années où ils ont été effectués. L'autre, classé de manière chronologique, rend compte des faits et gestes de la fédération en matière internationale, on sait parfois même si tel ou tel responsable fédéral est parti en vacances dans un pays particulier !

André Dunet a également constitué des dossiers par pays, de taille et de valeur inégales. Ils sont composés, d'une part de notes de synthèse et de la revue de presse étrangère

émanant du département international du centre confédéral d'études économiques et sociales, et d'autre part, de documents de suivi des relations avec les différents pays (correspondance, comptes-rendus de délégation, déclarations communes, etc.). Les pays les plus représentés sont les deux Allemagne (R.F.A. et R.D.A.), l'Italie, l'U.R.S.S. et l'Algérie. Pour les autres pays, les dossiers sont

Guern ou de Claude Galan lors de rencontres internationales.

Nous disposons également de beaucoup de dossiers (8 boîtes au total) concernant l'Union internationale des syndicats de la fonction publique (U.I.S.⁽¹⁾) où la fédération P.T.T. a joué un rôle actif (la branche P.T.T. de l'U.I.S. a été dirigée par, entre autres, Georges Frischmann, Louis Viannet et Albert Le Guern).



moins volumineux et également moins riches. Il faut néanmoins signaler pour les pays de l'Est, les brochures et journaux syndicaux édités en français. À côté des dossiers tenus par André Dunet, et parfois mélangés, nous avons également les notes et interventions de Georges Frischmann, de Louis Viannet, d'Albert Le

Ainsi, nous conservons les archives des congrès internationaux depuis 1955, date du 1^{er} congrès, jusqu'en 1988 (8^e congrès), les archives des comités directeurs de l'U.I.S. entre 1969 et 1989 et les archives de l'activité de la branche P.T.T. Ces archives contiennent des dossiers sur les réunions de la branche en elle-même,

mais également des conférences plus spécifiques : une conférence sur l'automatisation et la mécanisation et ses effets sur le personnel des P.T.T. (1958), une rencontre internationale sur les problèmes des droits des femmes au travail (1979), ou encore un symposium international sur les nouvelles techniques et les travailleurs des P.T.T. (1981).

Le reste des archives de l'activité internationale représente un volume moins important (4 boîtes), mais n'en est pas moins riche. Il concerne d'abord les relations avec les organisations internationales. À savoir, l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) avec une conférence internationale sur les conditions de travail et d'emploi dans les P.T.T. (1977); les relations avec la Conférence européenne des postes et télécommunications (C.E.P.T.); la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.), dont nous conservons quelques comptes-rendus de congrès, mais surtout un dossier sur la 1^{re} conférence mondiale des travailleuses qui s'est tenue à Budapest en 1956 (ce dossier a vraisemblablement été constitué par Madeleine Vignes).

Nous avons également des dossiers constitués par Jean Bartholomé sur les relations bilatérales à compter des années 1980. Ils comprennent, outre la correspondance habituelle, de nombreux tracts de la fédération qui a pris position sur certains événements, notamment l'apartheid en Afrique du Sud, les interdits profes-

C.G.T.

233

sur l'AUTOMAT
et ses effets

Le rapport prés
l'ours de la fonction
engagements, à largem
intervention. Le roce
à largement discuté d
ronce.

1981-1987 :

Le service public des postes et télécommunications

de Louis Mexandeau
à Gérard Longuet



A Marseille, le 10 septembre 1987,
entouré de Denis Estève, Albert Roumieu,
Maryse Manhès.

*Albert Le Guern,
après avoir été secrétaire
de la section syndicale
des timbres-poste,
est devenu responsable national
des ouvriers d'état,
a collaboré notamment
avec Émile Queré, Georges Frischmann,
Louis Viannet et Maryse Dumas
à la direction de la fédération,
avant de devenir secrétaire général,
de 1982 à 1988,
année de son départ à la retraite.*

*C'est dire s'il a été au cœur
de la période qu'il traite dans ce dossier.*

Dans quelques semaines, interviendra un événement historique : le 20^e anniversaire de l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, le 10 mai 1981, suivie de la formation d'un gouvernement de gauche s'appuyant sur une majorité

à l'Assemblée nationale après les élections législatives des 14 et 21 juin.

Il est probable que cet anniversaire, 20 ans après, suscitera maintes réflexions et analyses de la part d'historiens de toutes sensibilités.

La présente contribution se veut simplement un témoignage contemporain, évoquant un épisode de l'histoire d'un secteur d'activité bien déterminé : le service public des PTT.

Au regard de cette période, située entre les années 1981 et 1987, et tenant compte des événements survenus depuis, on peut considérer qu'elle a été un tournant déterminant quant à l'avenir de ce service public et la situation de son personnel.

Le secteur des PTT a toujours été au cœur d'affrontements dont les enjeux considérables se caractérisent par leurs dimensions sociales, économiques, culturelles, politiques et industrielles.

Ce constat ne concerne pas exclusivement notre pays, il s'établit au plan international.

On en mesure la dure réalité avec les injonctions pressantes de l'Union européenne, exigeant la déréglementation du service public, sa privatisation et, à court ou moyen terme, la liquidation des droits et garanties statutaires des personnels.

Simultanément, s'affrontent dans un vaste "Monopoly", les "requins" de la finance mondialisée pour s'approprier le marché, ô combien fructueux, des secteurs de la communication.

Avant de traiter la période 1981-1987, il semble nécessaire de rappeler, à grands traits, quelques événements qui marquent précédemment l'évolution de la situation dans les PTT. Notamment durant le septennat de M. Giscard d'Estaing (1974-1981).

Les années "Giscard d'Estaing"

Dès sa création (loi du 30 juin 1923), le budget annexe des PTT a été, comme l'écrit Georges Frischmann, dans son livre "Histoire de la Fédération CGT des PTT" :

« Ensermé dans des règles rejetant sur sa gestion tout le poids du fonctionnement et de la modernisation... et tout le poids des bénéfices des trusts des télécommunications sur le dos des usagers et du personnel. »

Au fil du temps, l'objectif du grand capital apparaît clairement : aller vers la privatisation en visant essentiellement les secteurs déjà, ou potentiellement, les plus rentables, etc.

Les actions du personnel pour la défense de ses droits et acquis et la sauvegarde du service public ne le permettent pas.

Des dispositifs sont alors utilisés permettant de drainer un maximum de plus-values du budget des PTT vers des intérêts privés : commandes publiques, prix excessifs des fournisseurs, sous-traitance, emprunts à taux usuraires, etc.

Le mécanisme le plus productif financièrement pour les capitaux privés, au détriment du service public, fut institué par le ministre des PTT, Robert Galley (UDR), qui créa, en 1969, les "sociétés privées de financement des télécommunications" (FINEX-TEL, CODETEL, etc.).

Derrière ces sociétés (cotées en Bourse), se dissimulent les grandes banques tentaculaires.

C'était, déjà, la préfiguration de l'ouverture du service public à la convoitise dévastatrice du capital privé.

Par ailleurs, le budget du Centre national d'études des télécommunications (le CNET, placé sous le contrôle du ministère des PTT) subventionne d'importance les trusts des télécommunications sous forme de marchés d'études.

En 1974, après l'élection de Giscard d'Estaing et la formation du gouvernement de J. Chirac, les attaques contre le service public redoublent. Ce n'est pas étonnant, Giscard d'Estaing avait, en sa qualité de président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, déposé un projet de loi, le 5 octobre 1967, proposant la séparation de la poste et des télécommunications et la création d'une "Compagnie nationale du téléphone".

Le 24 juin, Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux PTT déclare « *qu'il est possible de faire, à terme, une société nationale* ».

Joignant le geste à la parole, il mijote une réforme avalisée par le Conseil des ministres, le 16 octobre 1974. Celle-ci conduit au démantèlement du service public, la suppression du statut d'administra-

tion d'Etat, l'éclatement du CNET, la modulation des rémunérations et des durées de carrières, etc.

La riposte du personnel est à la hauteur des dangers encourus. C'est la grève historique du 17 octobre au 2 décembre 1974 qui contraint le gouvernement à reculer.

La revalorisation des rémunérations est également une exigence de la grève de 1974. Un acompte mensuel de 200 francs est revendiqué.

Lors des négociations, P. Lelong refuse de discuter de l'acompte en s'abritant derrière l'accord salarial, signé au mois de juillet au niveau de la Fonction publique, par FO et la CFTC.

On pouvait mesurer ainsi la malfaisance d'accords séparés et de la signature de contrats salariaux au rabais entre le gouvernement et des syndicats représentant une minorité des personnels.

La grande grève de 1974 est fatale à la carrière ministérielle de P. Lelong. Il est "démissionné". Son successeur, Aymar Achille-Fould déclare vouloir "décrisper" l'atmosphère. Il reçoit la CGT le 11 février 1975.

S'adressant à la presse, A. Achille-Fould précise qu'il « est amené à penser que les problèmes énumérés par la CGT existent. Je tenterai de les régler au mieux ou au moins mal ».

Le porte-parole de la délégation fédérale déclare : « Nous avons particulièrement insisté sur les questions touchant les rémunérations, les conditions de travail, le manque d'effectifs et les mesures à prendre pour éviter que se poursuive la détérioration du service public. »

Le séjour de Achille-Fould au ministère des PTT est éphémère. Au mois de janvier 1976, il est remplacé par Norbert Segard.

Au mois de juillet, le nouveau secrétaire d'Etat aux PTT annonce la création de "TRANSPAC", société d'économie mixte, chargée des transmissions de données informatiques.

Avec le recul du temps, on mesure la portée de cette première attaque d'envergure concernant un service nouveau lié au développement de la téléinformatique et, par

nature, promis à un formidable développement.

Il s'agit de faciliter la mainmise des trusts multinationaux sur l'exploitation d'activités et services à forte valeur ajoutée, financièrement juteux, que génèrent les évolutions technologiques et les techniques modernes, notamment la télématique née du mariage entre les ordinateurs et les réseaux de télécommunications.

L'enjeu est vital !

Traitant du "défi télématique", Gérard Théry, directeur général des Télécommunications depuis 1974, écrit en septembre 1979⁽¹⁾ :

« La France n'a pas le droit de manquer ce rendez-vous qui prépare l'avenir de chacun d'entre nous. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que les services nouveaux de la télématique déjà perçus dans les rapports du citoyen avec les grandes entreprises et l'administration, s'étendront considérablement pour être au service de notre vie quotidienne. Ensuite parce que la télématique, phénomène universel, met en cause notre souveraineté, tant sur les sources d'information que sur les implications industrielles. »

Ce constat souligne (est-ce l'objectif de son auteur?) combien le bradage du service public est contraire à l'intérêt national.

Le budget 1977 est marqué par le plan d'austérité mis en place par R. Barre qui a succédé à J. Chirac.

Le vacatariat (7 700 "emplois" dans les PTT) fait son apparition.

Ces femmes et ces hommes, très jeunes en majorité, sont indignement surexploités. Avec la CGT, ils mènent une vigoureuse action pour le respect de leurs droits.

En 1978, le harcèlement contre le service public s'accroît.

Chargés de mission par le Président de la République, Simon Nora et Alain Minc déposent un rapport concernant les "moyens de conduire l'informatisation de la société."

Parmi les mesures préconisées, on note :

- la suppression du ministère des PTT ;
- la transformation de la direction générale des Télécommunications en une société nationale.

La fédération CGT met en garde le gouvernement et alerte le personnel.

Presque simultanément, est publié le rapport Ripert (commissaire général au Plan). Il concerne la Poste.

Partant de la dégradation du fonctionnement des services, le rapport en attribue la responsabilité au personnel, « *aux mesures sociales qui pèsent sur les résultats de la Poste* » et à certains syndicats accusés de pratiquer une « opposition de principe ».

Une thérapie de choc est prescrite :

- réduction de la mobilité des agents ;
- revalorisation sélective des débuts de carrière selon les régions ;
- élargissement de la part des résultats obtenus dans les critères de promotion ;
- recours plus large à des personnes ayant acquis une expérience en-dehors de la poste ;
- modulation de la réduction du temps de travail.

Le rapport préconise la suppression des liens organiques entre la Poste et les Télécommunications, en clair : la scission des branches.

La gestion capitaliste des PTT, toute dévouée aux profits des monopoles constructeurs et des grandes banques, a comme conséquences : l'asphyxie budgétaire du service public, les hausses des tarifs pour les usagers, l'austérité pour le personnel.

Cette gestion désastreuse se heurte à une forte résistance.

Du 23 au 27 octobre 1978, à l'appel CGT, CFDT, FNT, 160 000 grévistes agissent pour la défense du statut, la revalorisation de la profession, la majoration des rémunérations.

Dans le projet de budget 1979, on constate que le chiffre d'affaires des télécommunications est en progression de 24 % par rapport à 1978 et celui de la poste et des services financiers de 19,5 %. Malgré cette "prospérité", la dette du service public s'alourdit fortement (52,290 milliards de francs)⁽²⁾. Le projet de budget 1980 est marqué par la réduction de 40 % des crédits concernant des mesures pour le personnel. Pour 1981, ces crédits sont moindres

encore. Aucune création d'emploi n'est prévue.

C'est la première fois depuis la Libération !

Le 5 juin 1980, se déroule à Paris une "grande première".

À l'initiative des fédérations CGT de la Fonction publique se tiennent des "Etats généraux".

Près de 100 000 délégués, représentant toutes les régions de France, sont réunis place de la Nation afin de stopper « *la remise en cause de tout ce qui a trait à la notion de service public, de tout ce qui touche aux droits et garanties statutaires des personnels* ».

Les 18 et 19 novembre 1980, le conseil national fédéral dresse un bilan très dense des luttes menées depuis le début de l'année, à divers niveaux (bureaux et services, PTT, Fonction publique, interprofessionnel), malgré les difficultés à réaliser l'unité d'action (allergie de FO à l'union syndicale, recentrage de la CFDT qui fustige les grèves d'ensemble).

Ces luttes, souvent massives, ont permis des succès revendicatifs et contraint le gouvernement à de sérieux reculs. Par exemple : l'abandon du projet de loi "Berger" (député RPR) qui visait à liquider la Sécurité sociale et l'ensemble du système de protection sociale (y compris les mutuelles).



Lorsque débute l'année 1981, les enjeux de l'élection présidentielle du mois d'avril sont au centre des préoccupations, des conversations, des feux de l'actualité.

Mais la politique antisociale du duo Giscard-Barre ne connaît pas de trêve électorale.

Une nouvelle offensive est en préparation contre l'ensemble des personnels de la Fonction publique (blocage durant deux ans de toutes les promotions d'avancement, création d'une cotisation mensuelle "chômage" de 1 % environ, alignement du régime des pensions et retraites des fonctionnaires sur celui du secteur privé).

À l'initiative des fédérations CGT du secteur public, une grève nationale est organisée le 26 mars (les dirigeants CFDT, FO et FEN refusent d'y participer). La journée est marquée par une forte participation à la grève (80 000 grévistes dans les PTT).

De nombreuses manifestations se déroulent dans les départements.

Comme le souligne le journal de la fédération d'avril 1981 :

« La grève du 26 mars revêt une portée exceptionnelle, pour aujourd'hui et pour demain. »

En effet, n'est-ce pas à partir de luttes de masse que peut se créer un mouvement majoritaire pesant dans le sens d'un réel changement ?

Après débat à la commission exécutive fédérale (élargie aux secrétaires départementaux), un "quatre pages" est diffusé parmi le personnel. Il titre : "Oui, il faut changer !"

Le document est présenté en trois parties :

- "Changer, c'est indispensable !";
- "Changer, c'est possible !";
- "Pour changer : les moyens".

Changer implique d'abord la revalorisation de la profession, doter les PTT des moyens leur permettant d'assumer leurs missions, stopper immédiatement le démantèlement et la privatisation. L'accent est mis sur la gestion démocratique du service public.

Avoir les moyens d'atteindre ces objectifs nécessite de s'attaquer aux causes du mal et briser la domination du grand capital.

Il faut :

- nationaliser les trusts et leurs filiales qui enserrant les PTT dans leurs griffes ;
- prendre en compte les besoins du développement national et se dégager des contraintes supranationales ;
- développer une véritable coopération internationale réciproquement bénéfique.



Chronique d'un passage de relais entre deux ministres des PTT

1981

Après le second tour des élections présidentielles du 10 mai et les élections législatives du mois de juin, Giscard d'Estaing et la droite sont battus. Un obstacle important pour aller vers un changement de politique économique et sociale est levé.

Mais, comme le souligne l'éditorial du Journal fédéral de juin-juillet 1981 :

« Il ne s'agit pas d'attendre que le changement tombe tout seul, beaucoup de problèmes peuvent être réglés par la négociation mais la réussite de ces négociations implique que le personnel soit véritablement partie-prenante du changement. »

Celui-ci exige une franche rupture avec la politique menée par les précédents gouvernements.

La volonté d'aller de l'avant ne doit pas conduire à sous-estimer la complexité de la situation.

Oui, un formidable courant populaire est uni par la volonté du changement, mais à des degrés de conscience divers quant à la nature des moyens indispensables pour y parvenir.

Le nouveau Président de la République, François Mitterrand, charge Pierre Mauroy de former le gouvernement, représentant les principales forces de gauche (PS, PCF, PRG...). Louis Mexandeau (PS) est nommé ministre des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion.

Après une première rencontre au mois de juin, la fédération remet un mémorandum au nouveau ministre. Ce document présente les revendications de la CGT en ce qui concerne les rémunérations, reclassements catégoriels, effectifs, durée du travail, mesures sociales, structures et développement du service public, droits syndicaux. L'accent est mis pour l'engagement de discussion sur l'âge ouvrant droit à la retraite, sans abattement, pour permettre à ceux qui le souhaitent de faire valoir ce droit à partir de 60 ans pour les hommes et de 55 ans

pour les femmes et les personnels effectuant des travaux pénibles ou insalubres.

Le mémorandum souligne les revendications concernant les droits du personnel féminin : respect de la dignité, garantie du droit au travail, suppression des quotas, accès des femmes sans discrimination aux différents emplois et à grade égal, responsabilités professionnelles identiques à celles des hommes, protection de la maternité, etc.

Dans sa réponse, le ministre rappelle les principes sur lesquels il entend fonder sa politique :

- « *défense du service public et amélioration de son fonctionnement* ;
- *consolidation des monopoles techniques des PTT* ;
- *maintien et renforcement de l'unité des PTT, reconnaissance accrue de la dignité des personnels.* »

Dans l'immédiat, sont annoncées les mesures suivantes :

- appel à l'activité des lauréats aux divers concours des PTT, actuellement en attente d'être embauchés ;
- fixer à 1 000 francs le plancher de la prime de rendement annuelle ;
- procéder à l'accélération de l'échéancier du paiement des primes ;
- prendre des mesures spécifiques en faveur des familles pour la garde des enfants, création de l'allocation d'assistance maternelle ;
- les mesures significatives de réduction de travail qui seront prises au niveau gouvernemental seront appliquées aux PTT ;
- annuler les effets négatifs des sanctions pour faits de grève, appliquer sans réserve les droits syndicaux ;
- régime des congés bonifiés pour les agents des DOM ;
- suspendre l'expérience des délégations de zone des Télécommunications (les Directions régionales retrouvent leurs attributions) ;
- engager une concertation sur les conséquences du progrès et des évolutions techniques.

S'adressant au ministre, la fédération : « *apprécie l'affirmation des principes sur les-*

quels il entend fonder sa politique. La CGT insiste sur la nécessité de préciser, concrétiser et surtout compléter ces premières dispositions ».

Le collectif budgétaire pour l'année 1981 est positivement marqué par la création de 8 000 emplois, s'ajoutant au comblement de 4 000 "vacances" par le recrutement de lauréats à divers concours d'entrée.

En septembre, une délégation fédérale est reçue par Jacques Dondoux, directeur général des Télécommunications.

Consciente du lourd bilan des dégâts causés par la politique giscardienne, la CGT considère qu'il faut "très vite renverser la vapeur" (renforcement de l'unité des PTT, nationalisations des trusts de la téléphonie, réintégration des filiales, fin de la sous-traitance, nouvelle gestion budgétaire, revendications du personnel).

J. Dondoux informe que le signe séparatiste "Télécom" sera remplacé par le symbole unitaire "PTT". Il exprime son accord pour la nationalisation de Thomson CSF et de CIT Alcatel. Il se prononce pour la réintégration des filiales, notamment "Transpac" et "France Câbles et Radio" et les ensembles électroniques.

Toutefois, il continuera à recourir aux filiales pour lancer des services nouveaux. Il affirme être contre la sous-traitance⁽³⁾.

À la Poste, le ministre charge Maurice Vié (Inspecteur général) de présider une commission chargée de jeter les bases d'une réforme de l'acheminement et la distribution du courrier et de dégager un certain nombre de mesures tendant à obtenir un meilleur "fonctionnement du service public".

Le projet de budget 1982 est élaboré à la hâte, sans véritable concertation avec les organisations syndicales.

Le 9 septembre, une délégation de la Fédération rencontre L. Mexandeau.

Elle exprime les appréciations de la CGT à propos du budget.

Tout en se félicitant des principes sur lesquels le ministre entend fonder sa politique et des premières mesures décidées (notamment les 8 000 emplois créés par le collectif budgétaire 1981), la CGT considère que le projet 1982 « *n'est pas sur le bon chemin* ». Aucun crédit supplémentaire n'est inscrit au titre des reclassements catégoriels,

les mesures concernant les primes et indemnités sont "timides".

Dans le domaine des effectifs, 5 650 emplois sont créés. Ajoutés aux 8 000 du collectif 1981, le total atteindra 13 650 emplois.

Nous sommes loin des 50 000 créations à la fin 1982, figurant dans le programme électoral de François Mitterrand.

Une "innovation" budgétaire provoque interrogations et inquiétude. Il est prévu de prélever 3,2 milliards de francs sur le budget des PTT pour les transférer sur le budget général.

En "contrepartie", le budget général prendra en charge, pour un montant de 1,136 milliard, une partie du déficit qui découle des tarifs préférentiels pour l'acheminement et la distribution de la presse (3 milliards de manque à gagner).

Le prélèvement de 3,2 milliards est une pratique dangereuse :

- la tutelle contraignante du ministère des Finances est renforcée;
- le déséquilibre du budget des PTT va conduire au recours plus important à l'emprunt et aux onéreuses sociétés de financement, à l'augmentation des tarifs.

Le 6 octobre, le Conseil supérieur des PTT examine le projet de budget. Son contenu est inchangé. La CGT, confirmant ses appréciations initiales, le juge "inacceptable".

Présidé par le ministre, le Conseil supérieur a la composition suivante :

- les directeurs généraux (personnel, poste, télécommunications, budget et comptabilité, inspection générale);
- six représentants syndicaux (2 CGT, 2 CFTD, 2 FO);
- des personnalités extérieures à l'administration des PTT et représentant : l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil d'Etat, le Conseil économique et social, les collectivités locales, l'Association des maires de France, une association d'usagers du téléphone (AFFUT).

16 membres du conseil, dont les représentants des syndicats, ont voix délibérative lors des votes.

L'ordre du jour du Conseil est, le plus souvent, limité à l'examen du projet de bud-

get. Son rôle consultatif le confine à n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions préalablement arrêtées par le gouvernement.

Après le 10 mai 1981, le ministre exprima son intention de "revivifier" le Conseil, en lui conférant des prérogatives dont les caractéristiques ne seraient plus leur formalisme.

Malheureusement, le geste ne fut jamais joint à la parole.

Les 17 et 18 novembre, le conseil national de la fédération est réuni. Un événement exceptionnel est fêté comme il convient.

La loi d'amnistie du 14 août 1981, concernant les atteintes aux droits syndicaux et les sanctions en découlant, a été promulguée.

Plus de 20 000 sanctionnés dans les PTT seront rétablis dans leurs droits.

Georges Frischmann et René Duhamel, révoqués en 1951, sont réintégrés.

À propos de la situation générale, le conseil national souligne les aspects positifs de l'action gouvernementale. Mais les hésitations, les faux-pas, les demi-mesures, contribuent à faire grandir une insatisfaction que l'on ne calmera pas par des discours.

Le comité technique paritaire ministériel est convoqué le 21 décembre. À son ordre du jour : le temps de travail et les effectifs.

Le ministre annonce :

1. *« Les 39 heures seront appliquées dès le 1^{er} janvier 1982. Cette mesure sera mise en œuvre par la création de 7 500 emplois sous forme, dans un premier temps, de "surnombres." »*

2. *« Ceux qui effectuent des durées hebdomadaires inférieures ou égales à 39 heures verront leurs horaires officialisés. Les réductions nouvelles du temps de travail allant dans le sens des 35 heures, seront étudiées globalement dès le premier semestre 1982. En tout état de cause, l'objectif visé par le gouvernement, c'est-à-dire les 35 heures, demeure bien entendu valable. »*

La CGT considère positivement ces dispositions « même si le nombre d'emplois est insuffisant, si 39 heures c'est trop long, si

l'imprécision demeure quant à la régularisation des 7 500 "surnombres."

Le 22 décembre 1981, les deux directeurs généraux des Postes et des Télécommunications, J. Babin et J. Dondoux, signent un texte commun précisant "Les relations de complémentarité et de coopération entre les postes et télécommunications".

Cette coopération, affirme le texte : *« doit permettre le développement d'un climat de collaboration efficace et de confiance mutuelle, indispensable pour que la Poste et les Télécommunications soient à même de faire face avec les meilleures chances de réussite aux défis du futur... »*

La signification de cette déclaration commune porte contradiction à tous ceux qui œuvrent à la scission des postes et télécommunications en prétextant que l'unité du service public est *« un paradoxe archaïque n'ayant aucune justification »*.

1982

1982 allait être une année de "plein exercice" pour le gouvernement et son ministre des PTT.

Lors du conseil supérieur de la Fonction publique, réuni les 8 et 9 mars (la fédération dispose d'un siège parmi les représentants des syndicats) Anicet Le Pors (PCF), ministre de la Fonction publique, annonce d'importantes décisions : création des comités d'hygiène et de sécurité, projet de loi de titularisation des non-titulaires, abrogation de mesures anti-grève, possibilité de départ à la retraite à 57 ans sous certaines conditions (avoir effectué 37,5 annuités pour les hommes, 36,5 et 35,5 pour les femmes ayant élevé un ou deux enfants). La CGT salue ces mesures comme de "nouvelles avancées".

Au mois de mars, le Comité technique paritaire ministériel décide de réformes de structures allant dans le sens d'une démocratisation de l'action sociale. Des comités nationaux, régionaux, départementaux (assis sur la recherche des besoins) sont créés.

La constitution d'associations paritaires de gestion implique davantage le personnel dans la gestion des crédits.

L'évolution des traitements et pensions de retraite du personnel des PTT est négociée au ministère de la Fonction publique, avec l'ensemble des fonctionnaires.

Les négociations, ouvertes le 19 janvier débouchent le 10 mars sur un "relevé de conclusions" ratifié par tous les syndicats, sauf la CGT et la CFDT qui jugent insuffisantes les revalorisations échelonnées au cours de l'année 1982 et les mesures concernant l'indemnité de résidence et les indices situés en bas d'échelle⁽⁴⁾.

Puis, intervient le fameux discours de P. Mauroy, le 13 juin 1982 devant les délégués du 41^e Congrès de la CGT, réuni à Lille.

Évoquant *« le gonflement du déficit extérieur, de la charge particulièrement lourde que représentent les régimes sociaux (Sécurité sociale et ASSÉDIC notamment) et la baisse trop lente du taux d'inflation... »* P. Mauroy annonce *« le blocage jusqu'au 31 octobre 1982, des prix et la suspension des hausses de salaires (à l'exception du SMIC) »*.

Se référant au fort taux de chômage sévissant au sein de la Communauté européenne, P. Mauroy ajoute : *« bénéficiaire d'un travail stable, c'est dans nos sociétés d'aujourd'hui déjà bénéficiaire d'un avantage et presque d'un privilège... »*

Ces déclarations provoquent interrogations et remous. Intervenant à la tribune du Congrès, le 15 juin, le secrétaire général de la Fédération estime *« qu'il serait proprement incompréhensible qu'au nom de la lutte contre l'inflation, la ligne de mire du dispositif engagé ne soit pas en priorité dirigée vers les coupables pour limiter les effets sur les victimes »*.

Le projet de budget 1983 vient en discussion au Conseil supérieur des PTT le 8 juillet 1982.

Voici des extraits de l'intervention exprimée par la CGT :

« Nous avons la volonté de contribuer à la réussite de la mise en œuvre d'une politique nouvelle mais, syndicat de travailleurs, nous ne perdons jamais de vue le caractère premier de notre mission, la défense des travailleurs. »

C'est dans cet esprit que nous avons réfléchi aux problèmes posés par l'élabora-

tion du budget pour 1983, en insistant sur le fait qu'il s'agit du premier budget que l'on peut considérer comme relevant de la pleine responsabilité du gouvernement de la plaine. Tel qu'il est ce budget est inacceptable, il faut, vraiment, faire autre chose...

Il est absolument urgent de repenser de fond en comble les grands mécanismes financiers qui marquent la gestion de ce grand service public.

Il faut revoir les transferts du budget des PTT vers le budget général.

Cela concerne :

- *le déficit de presse, charge qui relève de la collectivité nationale ;*
- *le prélèvement sur les recettes des télécommunications qualifié comme "exceptionnel" en 1982 mais qui va devenir habituel en 1983 ;*
- *les PTT sont la seule administration à être dans l'obligation d'équilibrer par leurs propres moyens les recettes et les dépenses, de payer intégralement la TVA sans la moindre possibilité de récupération ;*
- *il faut revoir les conditions de certains marchés d'études et de commandes publiques. Des études peuvent être réalisées par les services des PTT. Il y a trop de marchés gonflés (la CGT a, de longue date, demandé que les organisations syndicales fassent partie de la commission des marchés).*

À cela s'ajoute les sous-traitances inutiles et coûteuses, le surcoût des filiales, les manques à gagner sur les produits d'exploitations, l'autofinancement à outrance.

Il faut s'attaquer sérieusement aux gâchis financiers qui proviennent notamment :

- *du recours aux sociétés de financement, véritables sangsues ;*
- *du surcoût des emprunts et de la perte aux changes pour le remboursement d'emprunts effectués sur le marché international ;*
- *les manques à gagner sur les produits financiers de la poste (fonds des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne) mis à la disposition du Trésor et de la Caisse des dépôts et consignations. »*

En se référant au contenu du budget 1982, on peut estimer à près de 30 milliards de francs les pertes causées par une gestion budgétaire aussi calamiteuse.

La valeur des arguments avancés par la CGT conduit le ministre à proposer de reprendre la discussion lors d'une prochaine réunion du Conseil supérieur, afin de se donner le temps de réfléchir, étudier et répondre aux propositions de la CGT.

La réunion du Conseil a lieu le 28 septembre. Force est de constater que si le ministre a écouté la CGT, il ne l'a pas entendue. Le projet de budget, tel qu'il allait être soumis au vote de l'Assemblée nationale, ne porte pas l'empreinte d'une volonté politique nouvelle.

À propos des effectifs, la régularisation des 7 500 emplois créés en surnombre (au titre des 39 heures) est inscrite au budget 1983. Mais la régularisation est présentée comme un obstacle à la création d'emplois nouveaux en 1983. Il est intéressant de souligner que l'action du personnel a permis de porter la durée hebdomadaire du travail à 38 heures dans les télécommunications.

Le 19 octobre, L. Mexandeau reçoit une délégation de la fédération.

La CGT renouvelle ses critiques à propos de l'élaboration et du contenu du budget 1983.

Le ministre s'engage à « *prendre en considération des propositions de la CGT* ». Il fait part de son accord de principe pour l'octroi de deux jours supplémentaires de congé, en 1983, assorti de certaines conditions.

1983

Le 11 janvier, le Conseil supérieur de la Fonction publique adopte un projet de nouveau statut des fonctionnaires.

Celui-ci confirme et étend les droits acquis depuis 1946 : affirmation de la séparation du grade et de l'emploi, de la rémunération liée au grade, recrutement par concours, garantie de l'emploi, de l'avancement, de la mutation, etc.

Il intègre les avancées intervenues depuis le 10 mai 1981 en matière d'égalité des sexes, de droits syndicaux, d'extension du rôle des organismes consultatifs (CAP

CTP), de comités d'hygiène et de sécurité, de titularisation des non-titulaires, etc.

Le 27 janvier est convoqué le Comité technique paritaire ministériel pour examiner le rapport de la commission Vié. Enfin !

Dans la lettre qui accompagne le rapport, M. Vié écrit :

« Si les propositions du groupe de travail devaient être retenues, il serait indispensable que la volonté politique de redonner à la Poste les conditions d'une bonne qualité de fonctionnement répondant aux exigences des usagers et aux souhaits du personnel, s'accompagne également de l'octroi des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et de changements importants dans les modalités économiques et financières de sa gestion. »

Le 2 février, L. Mexandeau présente au Conseil des ministres un projet de "charte de gestion des télécommunications" applicable au cours des années 1983-1986.

La CGT prend acte, tout en rappelant qu'elle revendique la négociation d'une charte de gestion unitaire du service public des PTT.

Le projet de budget pour 1984 est soumis à la discussion du Conseil supérieur le 2 mai.

Par rapport à 1983, le budget comporte des propositions intéressantes :

- la revalorisation significative de certaines indemnités;
- des mesures catégorielles.

Les crédits nouveaux inscrits se montent à 870 millions de francs (204 en 1983).

Il est prévu de créer 5 800 emplois (0 en 1983).

Par contre, s'agissant de la gestion budgétaire, les mécanismes du passé perdurent.

La CGT considère que la situation appelle des dispositions rapides concernant *« la maîtrise totale de la gestion démocratique des PTT. Ce qui implique une procédure ascendante d'élaboration du budget en partant des besoins locaux du personnel et des usagers, depuis les établissements jusqu'au niveau national. »*

Le projet de budget doit subir les arbitrages des Finances et du Premier ministre.

Des rumeurs faisant état d'un sérieux "écrémage" circulent. Lors d'une nouvelle réunion du Conseil supérieur, le 8 juillet, le ministre informe du résultat des arbitrages.

La ponction est douloureuse !

Aucune création d'emploi, les crédits concernant les mesures catégorielles et indemnitaires régressent de 870 à 405 millions de francs.

Au début de l'été, survient un événement considéré comme l'amorce d'un véritable tournant.

La Direction générale des Postes décide d'un "plan de restructuration". Très vite, il est identifié au nom du directeur général qui en est l'instigateur : "le plan Daucet".

Quels en sont les objectifs ?

- accroître l'écart tarifaire entre le courrier dit de 1^{re} vitesse et celui de seconde;
- modifier la structure du courrier en traitant 60 % des 15 milliards d'objets acheminés et traités en année pleine (référence 1982) en seconde vitesse avec des délais pouvant atteindre 3, voire 4 jours;
- traiter les plis des administrations en seconde vitesse.

Une telle orientation, c'est la négation même du rapport de la commission Vié !

D'après les évaluations officielles, l'application du plan entraîne (pour 1983) une perte de recettes de 659 millions au détriment du budget de la Poste. En 1984, en année pleine, les pertes seront évidemment plus considérables.

Avec le plan de restructuration, il s'agit de gérer la pénurie des moyens, particulièrement les effectifs.

La CGT, seul syndicat à s'opposer et combattre le "plan Daucet", affirme :

« Nous n'accepterons jamais de cautionner une politique qui conduirait à la dégradation ou à la mutilation du service public... »

Une intense campagne d'information et de discussions auprès et avec le personnel de la Poste crée les conditions d'une vive riposte, notamment dans les bureaux-gares et centres de tri. Certes, le "plan Daucet" n'est pas abandonné, mais la lutte contraint la direction de la Poste à des concessions.

Des "directives fermes" disparaissent au fil des jours, des acquis importants sont obtenus.

En 1983, le ministère des PTT est rattaché au ministère de l'Industrie et de la Recherche, dirigé par Laurent Fabius.

Avec celle du ministère des Finances, une autre tutelle, coûteuse et dangereuse, s'exerce.

Pour financer le développement de la filière électronique, 3,4 milliards seront prélevés sur le budget des PTT pour 1984. Ces fonds seront gérés par le ministère de l'Industrie.

Outre ses aspects juridiques, une telle orientation ouvre la voie à la remise en cause du budget annexe et au démantèlement des PTT.

La CGT réaffirme ses positions :

« Elle est et agit pour l'existence d'une puissante et efficace filière électronique française.

Les PTT ont un rôle dynamique à jouer dans la relance de l'économie du pays et, notamment, dans le secteur de tout ce qui touche à l'électronique.

Les investissements émanant des PTT sont un des éléments déterminants pour appliquer une politique préservant l'indépendance et les intérêts nationaux et pour développer une politique créatrice d'emplois.

Mais il faut agir ainsi dans un cadre qui tienne compte des nationalisations intervenues dans le secteur industriel et bancaire et des rapports inédits que cela implique principalement dans le domaine du financement des investissements. »

En septembre, un article publié dans le "Journal fédéral" informe que « le week-end est gagné dans les centres financiers ».

C'est l'aboutissement d'une longue lutte pour l'obtention de deux jours de repos consécutifs chaque semaine. Les conditions d'application sont négociées dans chaque centre de chèques.

L'année 1983 s'achève par la décision de L. Mexandeau de confier une mission à Jacques Chevallier, doyen de la faculté de droit et des sciences politiques et sociales d'Amiens. La commission qu'il allait présider doit remettre au ministre des PTT, un

rapport afin « de procéder à une réflexion prospective sur la Poste ».

Le rapport Chevallier allait faire sensation de par la signification et la nature de son orientation et de ses objectifs.

1984

Une "esquisse" du projet de budget pour 1985 est présentée au Conseil supérieur le 25 avril 1984.

En prenant en compte le taux d'inflation, les crédits affectés à des mesures nouvelles pour le personnel sont en diminution de 15 % par rapport à 1984.

4 250 créations d'emplois sont prévues. Le budget des Affaires sociales est stagnant pour le fonctionnement et en régression pour les investissements.

Au cours de la séance du Conseil, les représentants de l'Assemblée nationale, du Sénat et des Maires de France alertent le ministre sur les conséquences dommageables du "Plan Daucet". Le député présent, rapporteur du budget des PTT à l'Assemblée, soutient une proposition de la CGT demandant la constitution d'une commission d'enquête sur les sociétés de financement.

Le 3 mai 1984, le gouvernement se prononce sur le dossier des réseaux câblés en fibre optique.

Le "Plan Câble" avait été lancé le 3 novembre 1982, puis laissé en souffrance.

Selon le communiqué officiel publié, le gouvernement décide que « la réalisation des infrastructures sera assurée, au nom de l'État propriétaire, par le ministère des PTT » considéré ainsi comme maître d'œuvre et d'ouvrage (l'initiative du câblage revenant aux collectivités locales).

Dès le 16 mai, la fédération s'adressant au Président de la République approuve cette décision, en soulignant que « la maîtrise du "Plan Câble" par le service public constitue une garantie essentielle, décisive contre les tentatives visant la privatisation d'un secteur vital à l'activité et à l'indépendance du pays... »

Dans un "Livre Blanc", la fédération fait part au Président de la République des propositions concernant la mise en application du "Plan câble".

Partant du constat que les moyens dont disposent, actuellement, les PTT sont très insuffisants pour réaliser les objectifs du plan, le "Livre Blanc" traite des questions liées aux moyens humains et budgétaires, au montage financier, à la recherche, aux capacités de production de l'industrie française, à la formation du personnel aux nouvelles technologies, etc.

Dans une brève réponse, le Président de la République estime "intéressant" le "Livre Blanc".

L'initiative de la CGT en ce domaine, ainsi que ses propositions concernant la filière électronique, sont motivées par la conviction que notre pays doit se doter d'une politique nationale de la communication, lui permettant de sauvegarder son indépendance et démontrer ses capacités à faire face à la concurrence internationale.

Comme prévu, le "rapport Chevallier" est publié en mai 1984. 65 000 exemplaires sont diffusés parmi le personnel de la Poste.

D'emblée, le rapport dresse un tableau noir de la situation :

« Le modèle d'organisation et de fonctionnement sur lequel la Poste a été bâtie ne correspond plus au nouveau contexte dans lequel se déploie désormais l'activité postale : l'insertion dans un marché pleinement concurrentiel et rapidement évolutif impose une modification en profondeur des structures, des comportements, des modes de pensée traditionnels. »

Les droits et garanties statutaires du personnel sont particulièrement visés :

« L'application pure et simple du statut général de la Fonction publique au personnel de la Poste crée des rigidités insupportables pour une activité de production en la privant de la souplesse et de la faculté d'adaptation nécessaire. »

Le rapport fustige le statut d'administration d'Etat de la Poste, ne lui permettant pas de disposer « de la liberté de mouvement, de la capacité d'action stratégique, de l'autonomie de gestion dont elle aurait pourtant impérativement besoin, eu égard à la nature de son activité, son statut constitue pour elle un cadre excessivement rigide qui la prive de la flexibilité nécessaire et réduit ses facultés d'adaptation ».

Le rapport prône la séparation de la Poste et des Télécommunications, l'unité des PTT étant accusée d'être "génératrice de tension".

C'est, en pire, un plagiat du rapport Ripert !

En dépit d'une forte pression exercée dans les services, l'immense majorité du personnel exprime son hostilité aux objectifs du rapport Chevallier.



Après les arbitrages du gouvernement, le projet de budget 1985 revient à l'ordre du jour du Conseil supérieur, le 11 octobre 1984.

Pire qu'une aggravation, le budget met en cause l'existence même du service public :

- suppression de 2 000 emplois ;
- réduction de 40 % (par rapport à 1984) des crédits inscrits pour des mesures catégorielles et indemnitaires ;
- la rémunération de 5,5 % des fonds collectés par les chèques postaux (mis à la disposition du Trésor) est supprimée, entraînant un déficit d'environ 5 milliards de francs pour les PTT ;
- les transferts vers le budget général atteignent les 15 milliards (environ 12 % des recettes).

L'endettement pour 1985 est estimé à 140 milliards (supérieur aux recettes). Les tarifs postaux et téléphoniques seront majorés.

Le ministre soumet le projet de budget au vote du Conseil supérieur. Il est repoussé (7 voix contre 6 et quelques abstentions).

Un tel événement est rarissime dans un organisme où les syndicats ne disposent que de 6 voix sur 16.

Le 25 octobre 1984, le personnel donne un caractère de masse au rejet du budget. Dans le cadre d'une journée d'actions organisée au niveau de la Fonction publique, la grève dans les PTT revêt une ampleur inégalée depuis 1974 : plus de 160 000 grévistes, d'après les chiffres publiés par le ministère.

Le 29 octobre, à l'Assemblée nationale, le budget des PTT est adopté par les seuls députés socialistes qui disposent de la majorité absolue.

Le 5 décembre, la fédération présente le livre : "PTT, Si l'on gérait autrement?"

Cet ouvrage est réalisé sous l'impulsion du secteur économique fédéral.

Analysant avec une rigueur exemplaire et une argumentation minutieuse les causes de la crise qui sape les PTT, l'ouvrage plaide pour un grand service public unitaire et national dans le secteur clef de la communication, atout décisif pour l'indépendance économique et culturelle de la France.

Largement ouvertes au débat, les propositions formulées se fondent sur des critères d'efficacité, de modernité, de démocratie et progrès social.

Ce livre témoigne que, si l'action syndicale, confrontée aux réalités de la situation, doit d'abord agir pour la sauvegarde du service public et la défense des revendications du personnel, la CGT ne se cantonne pas pour autant à un rôle contestataire.

1985

L'édition du mois de mars du "Journal fédéral" rapporte une information parue dans la presse : « Suite à une recommandation de la Commission européenne, la République fédérale d'Allemagne accepte la concurrence du privé pour le transport du courrier international. »

La Commission européenne considère les PTT comme des entreprises commerciales devant être soumises à la concurrence.

Le 30 avril, L. Mexandeau reçoit une délégation fédérale. La "Charte de gestion" de la Poste est à l'ordre du jour. Son contenu repose essentiellement sur les orientations fixées par le rapport Chevallier. La CGT rappelle et confirme ses appréciations émises lors de l'élaboration de la "charte" des télécommunications (en 1983). La CGT est disponible pour négocier, réellement, une "**Charte de gestion unitaire du service public des PTT**". Mais il n'est pas question de cautionner une opération "poudre aux yeux", visant à dissimuler le refus d'appli-

quer une politique budgétaire fondamentalement nouvelle.



La précarité de l'emploi sévit de longue date dans le secteur privé sous la forme de contrats à durée déterminée, intérim, etc.

Dans le secteur public et nationalisé, il y a les auxiliaires, contractuels, vacataires, temps partiels, etc.

Le gouvernement de L. Fabius, qui a succédé à P. Mauroy, en juillet 1984, décide d'étendre la flexibilité du travail en créant les TUC (Travaux d'utilité collective). C'est une variante des vacataires créés en 1977 par Raymond Barre.

Ces "emplois" sont réservés aux jeunes de 16 à 21 ans. Les TUC travaillent 20 heures par semaine (pas plus de 80 heures par mois, pour une durée n'excédant pas 1 an). La rémunération mensuelle brute est de 1200 francs, avec possibilité d'un abondement de 500 francs versés par l'employeur. L'objectif gouvernemental consiste à créer, au plan national, 100 000 TUC pour la fin de l'année 1985.

5 000 TUC doivent être recrutés dans les PTT, par l'intermédiaire de diverses associations et des préfectures. La CGT dénonce cette surexploitation de jeunes femmes et hommes ainsi que l'opération destinée à masquer l'étendue du chômage, suppléer le manque d'emplois de titulaires, disposer d'une main-d'œuvre à bon marché, faire pression sur les revendications du personnel titulaire.

La CGT noue le dialogue avec ces jeunes afin d'établir un "cahier revendicatif" puis obtenir, en premier lieu, le versement par les PTT des 500 francs pouvant être octroyés par l'employeur.

Agir ensuite pour la pérennité et la sécurité d'un emploi à plein temps. Intervenir afin que l'administration organise des stages de formation, permettant de préparer des concours de recrutement. En définitive : éviter qu'une fois leur "carrière" de TUC terminée, ces jeunes femmes et hommes ne redeviennent des chômeurs.

Le 7 juin, la première mouture du projet de budget 1986 est présentée devant le Conseil supérieur. Après les arbitrages ren-

du, les principales dispositions sont les suivantes :

- suppression de 3 000 emplois de titulaires (moins 2 000 en 1985), maintien d'un nombre important d'emplois vacants ;
- les crédits inscrits pour des mesures nouvelles intéressant le personnel sont de moitié inférieurs à ceux de 1985.

Quant aux prélèvements et charges indues, c'est un véritable "pillage", le budget des PTT est une vache à lait :

- fonds de réserve versé au budget général de l'Etat : 3 milliards ;
- financement de la filière électronique : 4,8 milliards ;
- financement du CNES (Centre national d'études spatiales) : 4,21 milliards ;
- suppression de la subvention versée par le budget général pour le transport et la distribution de la presse : 1,5 milliard ;
- contribution au programme "Euréka" : 1 milliard.

Initié par le Président de la République, le programme "Euréka" est annoncé comme une réponse, voire une coopération, au programme américain de "guerre des étoiles". En réalité, une contribution à l'escalade de l'armement.

La CGT juge sévèrement le projet de budget 1986 qui met le service public un peu plus au bord du gouffre. L'endettement dépasse les 170 milliards !

Qualifiant ce budget de "casse du service public", la CGT ajoute :

« Si ce budget reste en l'état, ceux qui en porteraient la responsabilité auront des comptes à rendre. »

L'année 1985 sera marquée par une série de faits dont la signification première est l'abandon des principes et engagements affirmés en 1981 par le gouvernement.

Le 16 janvier, lors d'une conférence de presse, F. Mitterrand prend position en faveur de télévisions privées.

En décidant, le 31 juillet, de créer un réseau national de télévision et 40 chaînes soumis aux intérêts privés, le gouvernement porte un coup brutal au "Plan câble".

Le "Journal fédéral" du mois de septembre exprime ce commentaire : *« La remise en cause du "Plan câble" est directement liée à l'affaiblissement du service*

public, dont le budget est pillé, les effectifs amputés et la situation du personnel aggravée. »

Le 17 septembre, la Direction générale des Postes (DGP) crée une filiale, la "Société française de messagerie internationale" (SFMI). Cette société anonyme à capital majoritairement public, doit permettre de *« mieux prendre place sur le marché de la messagerie rapide »*.

Le journal patronal "Les Echos" du 25 septembre 1985 révèle crûment ce que la DGP s'évertue à dissimuler :

« La filiale privée aura vocation internationale, mais elle opérera aussi en national... Les PTT prennent des risques, puisqu'ils vont mettre en concurrence leur POSTADEx avec la SFMI »⁽⁵⁾.

C'est à l'instigation de la Commission des communautés européennes, présidée par Jacques Delors que fut admis ce *« principe de libéralisation de ce secteur d'activité »* reconnaît une note interne de la DGP, destinée à calmer l'inquiétude des cadres.

En 1981, L. Mexandeau avait affirmé sa volonté de *« maintenir et renforcer l'unité du service public et de consolider les monopoles techniques des PTT »*. Ce qui, pour le moins, impliquait la réintégration des filiales dans l'administration des PTT.

Hélas, après 1981, les filiales et sous-filiales, véritable "ver dans le fruit", ont été multipliées.

Le 14 octobre, le Conseil supérieur réexamine le projet de budget 1986. Rien n'a été modifié depuis le mois de juin. L'estimation des prélèvements et charges indues que subira le budget des PTT en 1986 dépasse les 20 milliards.

Réuni à Bourges, au mois d'octobre, le 26^e congrès fédéral constate que l'activité syndicale et l'action du personnel ont permis de contenir ou mettre en échec les attaques contre le service public et les droits et garanties statutaires. Des coups sérieux ont été portés, mais l'essentiel a été sauvegardé.

À la fin du mois de novembre, des informations révèlent l'existence d'un projet de décret concernant "une réforme des structures des PTT".

À l'évidence bien informé, le journal "Libération" du 21 novembre 1985 écrit :

« *L'énorme administration des PTT pourrait se scinder en deux branches : poste et télécommunications. Louis Mexandeau a mis à l'étude un projet de déréglementation susceptible d'être mis en œuvre avant les législatives...*

Avec un peu de chance, la déréglementation des PTT sera commencée avant l'échéance de mars 1986.

Les chevaux de bataille de l'opposition tombent les uns après les autres. »

On ne peut être plus clair !

La CGT est reçue au ministère le 3 décembre. Le directeur de cabinet présente le projet de réforme comme « *une réponse française à la vague de déréglementation* » qui affecte les PTT et secteurs de la communication des principaux pays capitalistes industrialisés.

En fait de "réponse française", il s'agit d'une intégration dans le mouvement de déréglementation, enclenché en décembre 1983 aux USA, avec l'éclatement de "American Telegraph and Telephone" (ATT).

ATT ne détenant plus le monopole des Télécommunications, ce secteur est ouvert à la concurrence vorace des trusts pour se partager le gâteau énorme des communications américaines et mondiales. Les recommandations de "l'Europe" vont dans le même sens. Le 22 août 1984, dans une interview, M. Davignon (vice-président de la Commission européenne) proposait d'ouvrir les marchés publics à des entreprises autres que « *l'entreprise nationale qui bénéficie pour l'instant d'un quasi-monopole* ».

La réforme des structures élaborée en catimini par L. Mexandeau se justifierait par « *les difficultés à gérer le service public et son personnel à cause des tutelles de certains ministères et des règles strictes du statut de la Fonction publique.*

La gestion du service public des PTT doit évoluer vers une logique d'entreprise.

Le projet du décret prévoit :

- La création d'une "Direction générale à la stratégie" (DGS). Elle est dotée de pouvoirs relevant jusqu'alors des directions générales des Postes et Télécommunications.

La DGS, composée de quelques dizaines de personnes dont une partie choisie à l'extérieur des PTT, est un échelon poli-

tique prenant le pas sur les structures administratives et les cadres fonctionnaires. À terme, c'est la remise en cause du statut d'administration des PTT.

- La direction du personnel et celle du budget-comptabilité sont fondues en une seule structure : la "Direction des affaires communes".

Cette disposition consacre l'amoin-drissement de l'entité et prérogatives de deux directions matérialisant le caractère unitaire des PTT, notamment dans le domaine de la gestion du personnel, des affaires sociales et des règles comptables propres au budget annexe.

La CGT informe et alerte le personnel et appelle à l'action unie pour l'abandon du projet de décret.

Soucieux de prendre de vitesse la riposte du personnel, le ministre précipite les choses. Le Conseil supérieur est convoqué le 18 décembre et le Comité technique paritaire ministériel le 19. Soumis au vote du Comité technique le projet de décret est adopté.

La CGT vote contre, la CFDT, FO et la CFTC pour.

Le décret est publié au "Journal officiel", le 29 janvier 1986. Ce n'est pas L. Mexandeau qui l'appliquera.

1986

Le 16 mars 1986, le deuxième tour des élections législatives ouvre la voie au retour de la droite. J. Chirac est chargé de former le nouveau gouvernement.

Au 20, avenue de Ségur, siège du ministère des PTT, Louis Mexandeau "remet les clés" à son successeur, Gérard Longuet. Celui-ci a établi sa réputation sur un fameux rapport qui préconisait une défonctionnarisation forcenée.

Commentant la nouvelle situation créée, une déclaration du bureau confédéral de la CGT souligne :

« *Il n'était pas fatal que les espérances levées voici 5 ans soient ainsi gâchées. En refusant les choix décisifs contre le capital, en adoptant l'austérité pour les salariés et ses conséquences dans tous les domaines ceux qui détenaient le pouvoir ne pouvaient conduire qu'à l'échec.* »

La première rencontre avec G. Longuet a lieu le 9 avril 1986.

Le "Journal fédéral" qui en rend compte écrit :

« Les précisions apportées par M. Longuet confirment une orientation politique de rétrécissement du service public aux secteurs non rentables et de privatisation des services à valeur ajoutée. »

À propos de la réforme des structures, initiée par L. Mexandeau, G. Longuet estime que *« le décret est trop récent pour être remis en cause »*.

Non seulement, G. Longuet ne remet pas en cause la "réforme Mexandeau", mais il l'applique et s'engouffre dans les brèches ouvertes pour aller plus vite et plus loin sur la voie de la déréglementation et de la privatisation.

1987

En 1987, G. Longuet prépare un "avant-projet de loi" de privatisation des PTT.

Le 25 août, il le dépose à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), organisme qui a le pouvoir *« d'autoriser l'exploitation privée d'activités de service public »*. G. Longuet obtient le feu vert. La CGT lance un solennel et pressant "Appel au personnel".

Après une intense préparation dans les services et consultation du personnel, un appel à la grève est lancé le 15 octobre par la CGT avec une exigence claire : "retrait pur et simple du projet Longuet".

Les autres syndicats se déclarent opposés au "projet Longuet" mais ils considèrent la grève comme "prématurée".

La grève du 15 octobre 1987 demeure dans les annales : près de 220 000 grévistes, la participation oscille entre 60 et 95 % dans la quasi-totalité des grands services.

Le ministre est battu !

Le 20 octobre, devant le conseil supérieur des PTT, M. Longuet déclare :

« Je reconnais l'importance de la grève... Il faut savoir tirer les enseignements d'une telle situation. J'en tiens compte... »

Le projet de loi est "mort-né".



Après la réélection de F. Mitterrand en mai 1988, puis la défaite de la droite aux élections législatives qui suivirent, Paul Quilès (PS) succède à Gérard Longuet. P. Quilès confie à Hubert Prévot, conseiller maître à la Cour des comptes, la mission d'établir un document de synthèse concernant "l'avenir du service public de la Poste et des Télécommunications".

Le "rapport de synthèse", remis le 31 juillet 1989, conduit à la loi Rocard-Quilès du 2 juillet 1990 qui précipite brutalement la casse et la privatisation des PTT, la soumission du service public à la loi du marché, la démolition des droits et garanties statutaires du personnel.

Il appartiendra aux camarades qui continueront à traiter l'évolution de la situation, de relater les circonstances dans lesquelles s'est écrite "l'histoire" depuis 1988.

Il faut toutefois souligner que, historiquement, la période 1981-1987 a été un tournant, qualitativement décisif, laissant le champ ouvert à la société marchande "libérale", nationale et internationale.

Les conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles sont désastreuses lorsqu'un pays n'a plus la maîtrise de ses intérêts nationaux dans les secteurs vitaux des nouvelles technologies, de la communication et de l'information.

*Ce dossier a été réalisé
à partir des archives fédérales,
des documents personnels et souvenirs
de l'auteur.*

- (1) "Science et Vie", septembre 1979
- (2) Tous les chiffres formulés en francs doivent être appréciés après indexation actualisée.
- (3) Depuis longtemps, la sous-traitance touche particulièrement le secteur des "Lignes". La combativité du personnel et la forte implantation de la CGT ne sont pas en dehors des objectifs visés par la sous-traitance.
- (4) Le projet de M. Barre de créer une cotisation "chômage", versée par les fonctionnaires à l'UNEDIC, est repris par M. Mauroy. Cette cotisation supplémentaire de 1 % est prélevée à dater du 1^{er} novembre 1982 sur tous les traitements supérieurs à l'indice 259 brut.
- (5) POSTADDEX est un service de courrier à distribution exceptionnelle et rapide réservé aux entreprises utilisant l'informatique.

nationale de la fédération

sionnels en R.F.A., l'opération solidarité menée par la commission fédérale des jeunes en 1984-1985 au Nicaragua (nous en possé-

Reste à signaler enfin l'existence de photographies qui ont pu immortaliser les rencontres et initiatives internationales (telles les manifestations contre la guerre du Viet-Nam en 1972 ou une délégation à Moscou menée par Georges Frischmann en 1970), ainsi qu'une collection assez riche, bien que lacunaire, de journaux internationaux.

À savoir, Le mouvement syndical mondial (très incomplet entre 1949 et 1988) et flashes sur le monde syndical (1972-1992)

publiés par la F.S.M., ainsi que Le bulletin d'information des travailleurs de la fonction publique du monde (1958-1991) et Fonction publique (du n° 1 au n° 40) publiés par l'U.I.S.

Ainsi, ces archives sont riches d'enseignements pour les historiens (amateurs ou non) s'intéressant à ce sujet bien particulier de l'activité fédérale. Elles sont bien sûr consultables à l'Institut d'histoire sociale. Il faut néanmoins souligner que les notes des responsables fédéraux ne sont consultables qu'après un délai de trente ans. Toutefois, compte tenu des dates extrêmes du fonds, cette limite ne concerne que peu de documents.

CASSANDRE JOUOT.

communications. L'assemblée plénière constitue son organe suprême tandis que les activités concernant les postes et télécommunications sont du ressort de deux commissions, lesquelles se divisent en groupes de travail en fonction des sujets abordés.

● **F.S.M. (Fédération syndicale mondiale)** : la F.S.I. (Fédération syndicale internationale) de part sa carence pendant la guerre et ses limites très européennes se trouve discréditée. L'idée d'une nouvelle internationale syndicale grandit. La F.S.M., créée en 1945, regroupe la presque totalité des syndicats du monde, marquant ainsi un progrès par rapport à la F.S.I. qui, avant guerre refusait l'adhésion des syndicats soviétiques. Seule l'AFL des États-Unis refusa d'y adhérer. La F.S.M. a connu une scission en 1949 où les syndicats de tendance réformiste ont créés la C.I.S.I. (Confédération internationale des syndicats libres). La F.S.M. est aujourd'hui dissoute.

● **U.I.S. (Union internationale des syndicats de la fonction publique et assimilés)** : créée en 1955, elle a son siège à Berlin. Elle est affiliée à la F.S.M. dont elle constitue l'un des secteurs professionnels. Elle est elle-même divisée en branches (P.T.T., santé, municipalités, services d'État, assimilés). Elle a pour but la défense des intérêts des travailleurs de la fonction publique de par le monde. De même que la F.S.M., l'U.I.S. est aujourd'hui dissoute.

Précisions sur les organisations internationales citées

● **O.I.T. (Organisation internationale du travail)** : créée en 1919, elle est entrée dans le cadre de l'O.N.U. en 1946, elle a son siège à Genève. Elle est dirigée par une conférence générale et un conseil d'administration tripartites composés de délégués des gouvernements et de représentants des travailleurs et des employeurs. Le B.I.T. (Bureau international du travail) est son secrétariat permanent. Son objectif est d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir plus de justice sociale dans le monde. Son activité consiste en l'élaboration d'un droit international du travail par voie de conventions que les États sont invités à ratifier.

● **C.E.P.T. (Conférence européenne des administrations des Postes et Télécommunications)** : créée à Montreux, en 1959, elle a pour objectif la coopération des pays européens en matière de poste et de télé-

(1) Voir encart à la fin de l'article pour des précisions sur les organisations internationales citées.

Fédération Postale
Rue Lafayette - Paris X^e

F.S.M.

CONFÉRENCE

SATION et la MECANISATION
dans les services des P.T.T.

Rapport présenté au nom de la
délégation française par
GASTAUD

nté au nom du secrétariat de l'U.I.S. des Travail-
publique et assimilés, si riche d'exemples et d'expé-
rience, a été chargé de préparer cette
Conférence Nationale de notre Fédération Postale et
de l'apporter sa contribution à la Confé-

7-10 janvier 1958, Strasbourg.

donc d'ailleurs un dossier plus volumineux dans le fonds d'archives sur les jeunes), ou encore les marches pour la paix et le désarmement en 1983-1984.

CGT [1-7] F.S.M.

1^{ère} CONFÉRENCE
MONDIALE
DES TRAVAILLEUSES



14 AU 17 JUIN 1956 A VIENNE (AUTRICHE)

Amies Téléphonistes !
Cette conférence est la vôtre.

Cette conférence s'est finalement tenue à Budapest (Hongrie).

L'histoire des a

Les origines des ateliers centraux

Le dépôt central du matériel et la direction des ateliers de fabrication des timbres-poste se trouvaient 103, boulevard Brune (Paris 14^e). Ces bâtiments furent construits en 1895 par Scellier de Gisors. Ces dépôts et

Avec l'après-guerre, ils eurent un rôle prépondérant dans la remise en état du réseau de télécommunication tout en poursuivant parallèlement réparation et fabrication de petites séries.

Le transfert

Le 13 mai 1968, le gouvernement décide, en comité

Pourquoi Caudan ?

Les forges d'Hennebont implantées à Lochrist, au bord du Blavet, avaient été créées en 1860, elles avaient connu, pendant et entre les deux guerres mondiales, une période de grande prospérité expliquée par la proximité de l'arsenal de Lorient.

Une mobilisation importante de la population et du syndicat CGT forçaient les pouvoirs publics à envisager la création d'emplois nouveaux permettant la réinsertion des ouvriers les moins âgés, les autres étant placés en position de préretraite.

Pour la petite histoire : la commune de Caudan céda le témoin à la commune de Lanester pour faire bénéficier les agents de l'indemnité de résidence la plus forte (2 % au lieu de 6 %).

Quelques entreprises avaient déjà projeté de s'installer au voisinage d'Hennebont, l'avenir montrera qu'il s'agissait d'entreprises intéressées par les primes de décentralisation pour retarder un dépôt inéluctable de bilan.

Pour contrer le mécontentement d'une population, le ministre à l'Aménagement du territoire, M. Marcellin, élu du Morbihan,

PAGE 6

"Le Télégramme" - 27.04.1968

56 MORBIH

M. MARCELLIN à la réunion

● Décentralisation sur la zone de la Montagne du Salut de l'atelier central des P. T. T. (760 emplois)

● Ins
Fr

Le Conseil général du Morbihan s'est réuni hier, à la préfecture, pour sa première session ordinaire de l'année, consacrée au vote du budget supplémentaire de l'exercice 1968. La séance, ouverte à 10 h. 15, était présidée par M. Marcellin, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, entouré de M. Penel, préfet du Morbihan, et des sous-préfets.

ateliers se trouvaient antérieurement disséminés dans divers quartiers : au fort d'Ivry, au Trocadéro, avenue de Suffren, rue Bertrand, rue Duroc. Lorsque l'État décida de fabriquer lui-même du matériel télégraphique, des timbres-poste, il fit édifier ces bâtiments.

Le secteur privé était inexistant dans la fabrication du matériel télégraphique au 19^e siècle.

Le 16 septembre 1899, fut créé le syndicat qui adhéra à la CGT. À cette époque, eurent lieu les premières grèves des ouvriers des PTT avec comme premier succès la journée de 8 heures sans diminution de salaire appliquée à titre d'essai aux ateliers du boulevard Brune.

Les ateliers virent leur champ de compétences s'accroître avec le développement du téléphone et ceci jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

interministériel, le transfert des ateliers à Caudan, dans le Morbihan. Il y a bien longtemps que le ministre des PTT

Les crises de la sidérurgie et de la métallurgie, des années 60 allaient les frapper.

C.G.T.

FEDERATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
SYNDICAT DES TELECOMMUNICATIONS DE PARIS
67, rue de Turbigo - PARIS 7^e

F.S.M.

SECTION DES ATELIERS DU BOULEVARD BRUNE

⇒ NON AU TRANSFERT DES ATELIERS A LORIENT

⇒ POUR LEUR MODERNISATION SUR PLACE

TOUTES et TOUS
en GREVE 24 heures
LUNDI 6 MAI 1968

désirait que les ADCM (Ateliers et dépôt central du matériel) libèrent le 103, boulevard Brune pour y construire un grand centre de tri.

Les forges auraient dû rapidement fermer leurs portes. Les réactions diverses repoussaient l'échéance.

décida unilatéralement le transfert des ateliers du boulevard Brune sur un terrain récemment aménagé mais désespérément vide,

ateliers centraux

sur la zone industrielle de la montagne du Salut, située à la sortie de Lanester.

Le transfert des ateliers centraux n'avait fait l'objet

(Auxiliaires rémunérés sur les bases de l'industrie et du commerce). Ils seront rattachés à une convention collective de la métallurgie.

ne (brimades et pressions de plus en plus fortes sur le personnel), primes, congés, essais professionnels, visites médicales.

taire au conseil d'administration.

En 1972 : création du COS (Comité des œuvres sociales) avec plusieurs commissions : arbre de Noël, centre aéré, ouverture de la bibliothèque et réduction du temps de travail de 10 minutes par jour (50 minutes par semaine).

Novembre 1974 : grand mouvement de mécontentement dans la profession. Les agents des PTT sont en grève pour s'opposer à la dégradation du service public et la privatisation.

Le personnel des ateliers participe massivement au mouvement de grève qui durera 1 mois.

Les revendications syndicales n'ont rien de démesuré qu'il s'agisse de la retraite à 60 ans, du SMIG à 1.500 F, du respect du droit syndical...

Comme tous les services des PTT, fin novembre, le personnel des ateliers reprend le travail en ayant obtenu une réduction du temps de travail, completé de la spécificité des ateliers dans l'administration des PTT.

Malgré une certaine déception, les luttes continuent pour améliorer les conditions de travail.

En 1975 : développement du centre aéré, accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans.

1976 : l'infirmerie devient centre de bilan. Une commission d'hygiène et de sécurité, paritaire, avec présence d'un médecin du travail se met en place.

C'est la première CHS reconnue dans les PTT.

Année après année, la section CGT pose la question du devenir des ateliers,

Les ateliers centraux des P.T.T. (Kerpont) bénéficieront-ils du « boom » téléphonique actuel ?

« Le blocage des salaires en 1977 ? Nos chiffres démontrent qu'en 75 et 76 notre pouvoir d'achat a déjà régressé. Le blocage, c'est donc pour nous une régression accrue ».

« Nos ateliers constituent un excellent outil de production. Encore faut-il leur donner les moyens (en matériel et en personnel) de se perfectionner ».

Au port

ENTRÉE

Cargo hollandais Victory venant de Brest avec 1.000 tonnes de sulfate de soude

Centre de la CGT

Centre de la CGT

Département en conclusion de la

Le comité de la CGT est en

«Ouest France» - 5.6.02.1977

de la moindre concertation préalable avec les représentants du personnel et de l'administration.

Le ministre ne paraissait pas préoccupé des difficultés réelles qui attendaient aussi bien les 200 agents qui acceptaient leur mutation en Bretagne que les 400 qui la refusaient.

Leur mécontentement s'exprimait par des arrêts de travail, manifestations et délégations devant le ministère des PTT.

Pendant la grève de 1968, le personnel du boulevard Brune, à l'initiative de la CGT, tente de s'opposer au transfert. Malgré l'opposition farouche des personnels du boulevard Brune, la décision était irrévocable, il y aurait transfert des ateliers en Bretagne.

Les 200 agents venus de Brune formant le noyau des effectifs de Lanester fixés à 700.

Les forges en fourniront 80. Trop âgés pour être intégrés dans le corps des ouvriers d'état (OET), ils relèveront du statut ARBIC

Les opératrices bretonnes, que l'automatisation du réseau téléphonique prive de leur emploi, renforceront le personnel ouvrier et administratif.

Grâce à l'action menée par la CGT, le ministre donna pour l'essentiel entière satisfaction aux revendications liées au transfert.

La construction

Alors que l'usine se construit, des ateliers seront aménagés dans les locaux des forges d'Hennebont pour assurer la reconversion et la formation des ouvriers (tôlerie, mécanique, collage, réglage de téléimprimeur).

Ouverture des ateliers

Les ateliers de Lanester ouvriront le 2 avril 1971. 25.000 mètres carrés de surface couverte. Ils devenaient le deuxième employeur de la zone de Kerjant.

Depuis l'ouverture, de nombreuses revendications furent soulevées : la discipli-

Conséquences de ce malaise, les représentants syndicaux refusèrent de participer à l'inauguration par le ministre des PTT, si bien que ce dernier ne fit pas l'honneur de venir et les ateliers n'ont jamais été inaugurés officiellement.

La situation devenait pré-occupante, le directeur avait fait des ateliers une forteresse fermée sur le mode extérieur.

Les arrêts de travail étaient fréquents. C'est dans ce climat insoutenable que se tint la première assemblée générale de la section syndicale le 16 décembre 1971.

Premiers succès

La CGT, forte de 280 syndiqué(e)s, fait reculer la direction sur beaucoup de revendications (discipline, primes, congés, essais professionnels, visites médicales).

En 1971 : ouverture du restaurant géré par des représentants élus du personnel. La CGT est majori-

Madeleine Colin Nous avons reçu

n'est plus

Madeleine Colin est née en 1905, à Paris.

Dame-employée des PTT, elle a travaillé dans un grand central téléphonique parisien.

Militante du Front populaire, résistante, communiste, elle entame (après la guerre)

confédérale en 1955. Sous son impulsion, "La Revue des Travailleuses" qui s'adressait aux militantes devient, en 1959, "Antoinette", seul journal syndical féminin s'adressant aux femmes salariées. Elle en sera la directrice jusqu'en 1975.

Madeleine Colin a publié deux livres :

- "Femmes, syndicats, luttes de classe : ce n'est pas d'aujourd'hui". 1975. Éditions Sociales.

- "Traces d'une vie dans la mouvance du siècle". 1991. Compte d'auteur.

La fédération CGT PTT a salué sa mémoire dans un communiqué, le 26 janvier 2001.

Ce même jour, Bernard Thibault, au nom de la CGT, s'adressait à Madeleine Vignes, ancienne secrétaire de la fédération CGT des PTT et amie de Madeleine.

Lettre de Bernard Thibault

« Chère Madeleine,

En apprenant que la maladie vient d'emporter Madeleine Colin nous ressentons une souffrance. Depuis de nombreuses années, nous n'avions pas revu Madeleine au siège de la CGT et pourtant elle est présente dans nos esprits.

Sa vie militante fut si dense, d'une qualité si remarquable que pour longtemps elle marquera la vie de notre organisation dans ses choix, dans sa manière d'être.

Madeleine avec son indépendance d'esprit, son intelligence et son élégance, a apporté à la CGT des années 1950 un souffle de modernité peu commun. À sa façon, elle a contribué à ouvrir la voie des transformations qui nous occupent aujourd'hui.

Connue pour son engagement pour la défense du droit au travail des femmes, Madeleine Colin a fait de la CGT une organisation syndicale féministe. Pendant vingt ans, Directrice du magazine féminin Antoinette, Madeleine n'a eu de cesse d'organiser, d'animer, de médiatiser les luttes des travailleuses. Ce combat a placé la CGT dans une dynamique novatrice dans tous les domaines. Il nous inspire encore. Nous savons aussi que Madeleine a mis ses convictions et son talent au service de tous les combats politiques et syndicaux pour la liberté, l'égalité, la dignité.

A travers moi, la direction confédérale et toute la CGT s'associent à votre peine et vous adressent leurs plus sincères condoléances. »

BERNARD THIBAUT, Secrétaire général de la CGT.

Dans un prochain numéro du "Relais", nous reviendrons sur la vie militante de Madeleine Colin.

Nous avons reçu

• **Caen Gare : Histoire d'un Centre de tri**, écrit par Yves Lecouturier et François Legros. Émile Le Beller, Georges Frischmann, Annick Coupe respectivement anciens secrétaires généraux des fédérations CFDT, CGT et SUD donnent leur opinion.

Dans ce centre aux élections CAP/CCP de 2000, la CGT est redevenue la première organisation syndicale avec + de 40 %.

Commandes à adresser au Musée de la poste et des techniques de communication, 52, rue Saint-Pierre 14000 Caen. Prix 150 F à l'ordre de "La Mandragore".

- **Missives** : revue de la Société littéraire de La Poste et de France Télécom.

- **Mineurs et Immigrés** : un livre d'histoire et de témoignages des 19 et 20^{es} siècles publié par l'Institut d'histoire sociale minière et VO Éditions. Prix 80 F à commander auprès de VO Éditions.

- **Le Cahier d'histoire sociale de la région Rhône-Alpes** qui reprend l'intervention de l'IHS CGT PTT lors du 100^e anniversaire du syndicat des ouvriers des lignes, à Annecy.

- **Les Cahiers d'histoire de l'IHS minière.**

- **Les Cahiers de l'IHS de Haute-Savoie.**

L'IHS de Haute-Savoie est présidé par notre ami Jean Le Pessot, militant CGT des PTT, membre du conseil d'administration de l'IHS CGT PTT.

Son dernier cahier concerne la guerre d'Algérie

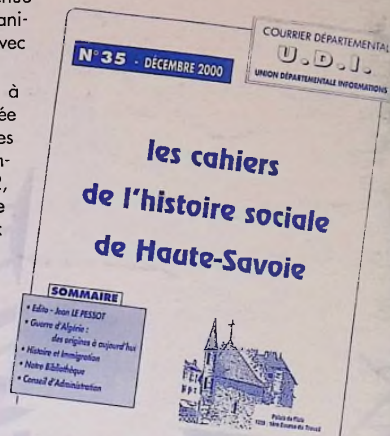
(plus de 30 pages avec des dizaines de reproduction de documents des organisations CGT et autres du département de la Haute-Savoie) mérite d'être lu par le plus grand nombre.

Il montre combien cette guerre et ce drame algérien ont touché la population française, la classe ouvrière dans ce département. Pour



Madeleine Vigne et Madeleine Colin, au 1^{er} congrès fédéral, en 1957.

un parcours syndical à la fédération des PTT. En 1947, elle est sanctionnée pour activité syndicale. Elle sera membre du bureau fédéral de 1950 à 1957. Éluë à la commission administrative de la CGT en 1953 et au bureau



le commander : IHS Haute-Savoie, tél : 04 50 67 91 64.

- **Le Bulletin des Amis de la Commune n° 11**, nouvelle série.

- Les n°s 155 et 156 de la revue **Notre Musée**, édités par l'association du musée de la Résistance nationale.

- La brochure relatant la journée d'études de l'IHS et de l'université de Bourgogne du 17 décembre 1999 sur **L'Histoire du Syndicalisme PTT - Sources et méthodes - La durée du travail comme objet de l'histoire** est parue.

On peut la commander à l'Institut. Elle est gratuite.